



Cadolive

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

CADOLIVE ET LES RISQUES MAJEURS

Le mot du Maire...



La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité.

Bien informé, chacun sera ainsi mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

D'après les services de l'état, notre commune n'est pas à l'abri d'une crise majeure (inondations, feux de forêts, tremblement de terre, accident industriel).

C'est pourquoi je vous invite à prendre connaissance de ce document et à le conserver.

La diffusion de ce document a pour objet d'apporter une information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels la population de CADOLIVE pourrait être confrontée.

Les services municipaux (police municipale, service urbanisme et techniques) ainsi que les membres du Comité Communal des Feux de Forêts se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Serge Perrottino
Maire de Cadolive



RISQUE MAJEUR : qu'est ce que c'est ?

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

Cette brochure vous présente l'ensemble des risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement.

En complément, le maire met à votre disposition en mairie les documents d'information établis par le préfet: le **dossier départemental des risques majeurs**, qui recense les risques majeurs présents dans le département, et le **porter à connaissance** qui présente les risques sur la commune.

RISQUE MAJEUR : qui fait quoi ?

Le Préfet élabore un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques auxquels les communes sont exposées. Ce document constitue le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs. A partir de ce document, le Préfet établit un dossier communal synthétique (DCS) qui informe la commune des risques auxquels elle est exposée.

Le maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune. Il réalise le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) et le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM).

RISQUE MAJEUR : Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Cadolive a mis en place son plan communal de sauvegarde avec pour objectif de se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions, actions et moyens à mettre en œuvre en cas d'événement majeur, afin d'assurer la sauvegarde de la population, limiter les dégâts aux biens et dégradations sur l'environnement.

Ce document est consultable en mairie sur demande.

RISQUE MAJEUR : à Cadolive

Les feux de forêts	page 3
Les inondations	page 4
Les mouvements de terrain	page 5
Les séismes	page 5
Les aléas météorologiques	page 6
Le transport de matières dangereuses	page 6

LES FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est une atteinte à l'environnement, détruisant la faune et la flore. On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arboré est détruite. Des conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, vent...) peuvent faciliter les départs d'incendies.

Trois facteurs conditionnent le déclenchement d'un incendie de forêt :

une source de chaleur : Une flamme, étincelle. La malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont le plus souvent à l'origine des incendies.

de l'oxygène : le vent active la combustion.

un combustible : la végétation. L'importance du respect des *Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)*.

À Cadolive, la zone naturelle boisée représente 78 % du territoire communal. Elle est située en grande majorité à l'ouest de la commune du pied du Mont Julien au Baou de l'Aigle et à l'Est autour du parcours sportif de la Sarièe et des terres noires.

Nos forêts sont composées essentiellement de pins et de guarrigues provençales.

La prévention des feux de forêts

La prévision et la surveillance sont assurées par le Centre interrégional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (Circosc) et le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis)

Chaque citoyen est responsable de la prévention des incendies de forêts par la **réalisation des OLD autour de son habitation**.

Le Comité Communal des Feux de Forêts par ses interventions et ses rondes tout au long de l'année et plus particulièrement l'été participe aussi à la prévention du risque feux de forêts.

Les bons reflexes



Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès au service de secours.



Evitez les déplacements.
N'évacuez que sur ordre.



Entrez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les volets et fenêtres, calfeutrez les, coupez la VMC.

LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. La commune de Cadolive est concernée par le risque inondation de deux types :

inondation de type torrentiel, qui se produit lorsqu'un cours d'eau sort brusquement de son lit.

ruissellement pluvial, qui peut en cas de fortes précipitations saturer le réseau pluvial et engendrer des débordements et des soulèvements de plaque d'égout.

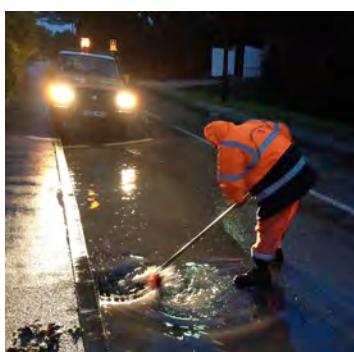
L'ampleur d'une inondation est variable en fonction de divers facteurs :

de l'intensité et de la durée des précipitations, épisode dit cévenol.

de la superficie et du degré de pente.

de la densité végétale et de la capacité d'absorption des sols.

de la présence d'accumulation de débris ou d'obstacles à l'écoulement de l'eau



La prévention des inondations

Amélioration du réseau pluvial lors de la réalisation de travaux de voiries afin de mieux guider les eaux de pluies et réalisation de bassin de rétention.

Entretien des ruisseaux et canaux qui descendent du mont Julien.



Les bons reflexes



Coupez le gaz et l'électricité



Evitez les déplacements.



Fermez les portes, fenêtres.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



le cas échéant montez à l'étage



Ecoutez la radio :
France Bleu Provence 103.6 FM
France Inter 91.3 FM

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous sol d'origine naturelle ou dû à l'homme.

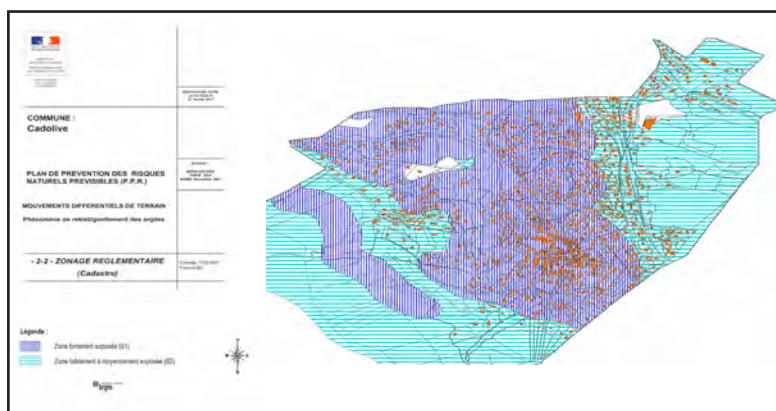
A Cadolive trois risques de mouvements de terrain sont présents :

retrait et gonflement des sols argileux.

effondrement de cavités, travaux souterrains.

chutes de pierres. (falaises Baou, ancienne carrière)

Pour les retraits et gonflements de sols argileux les dégâts sur les bâtiments sont lents et se présentent sous forme de fissures. Le classement en état de catastrophe naturelle permet de faire intervenir le fond national d'assurance.



LES SEISMES

Un séisme ou tremblement de terre, est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches, en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. La magnitude mesure l'énergie libérée par un séisme. Les magnitudes inférieures à 3,5 sur l'échelle de Richter ne sont pas perçues par la population.

Le zonage sismique de la France classe la commune de Cadolive en zone de sismicité faible, 2 sur une échelle de 5.

Les bons reflexes



A l'intérieur, se mettre à l'abri sous un meuble solide ou le long d'un mur maître.



A l'extérieur, s'éloigner des bâtiments et des fils électriques tombés à terre.



Coupez le gaz et l'électricité



Evitez les déplacements.



Ne pas allez chercher les enfants à l'école.



Ecoutez la radio :
France Bleu Provence 103.6 FM
France inter 91.3 FM

LES ALEAS METEOROLOGIQUES

Les phénomènes météorologiques exceptionnels tel que les tempêtes, les chutes de neiges ou les canicules peuvent représenter des risques pour la population, les biens et/ou l'environnement. Cadolive comme toute les communes de France est concernée par ce risque.

En cas de crise Météofrance diffuse tous les jours, à 6 et 16 heures, une carte vigilance informant les autorités et les particuliers sur les risques météorologiques.



Les bons reflexes

tempêtes chutes de neige



Evitez les déplacements.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école sans y avoir été invité.



Ecoutez la radio :
France Bleu Provence 103.6 FM
France inter 91.3 FM

canicule

Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de marchandises dangereuses est indissociable de l'activité humaine. Nous utilisons tous les jours des produits dangereux comme le carburant, la peinture, le gaz.

Bien que ce trafic routier soit faible, Cadolive est concerné par la traversée du village de la Départementale 7.

Les bons reflexes



Entrez dans le bâtiment le plus proche.



Evitez les déplacements.



Fermez les volets et fenêtres, calfeutrez les, coupez la VMC.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école sans y avoir été invité.



Ne pas fumer.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Les consignes générales s'appliquent dans tous les cas d'évènements majeurs et sont complétées par les consignes spécifiques à chaque risques.

AVANT

Informez-vous sur les risques qui vous entourent afin de pouvoir mieux vous en protéger.

Préparez un «kit d'urgence risque majeur» comprenant radio avec des piles de rechanges, lampe de poche, des bouteilles d'eau, aliments longues conservation, trousse premiers secours, couverture de survie.

AU MOMENT DE L'ALERTE

Coupez les réseaux gaz et électricité.

Mettez vous en sécurité à l'abri.

N'évacuez que sur ordre des autorités.

N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les enseignantes s'occupent d'eux.

PENDANT

Ecoutez la radio : France Bleu Provence 103.6 FM, France Inter 91.3 FM

N'encombrez pas les voies de communications (routes, téléphones)

APRES

En cas de confinement, attendez la fin d'alerte avant de sortir.

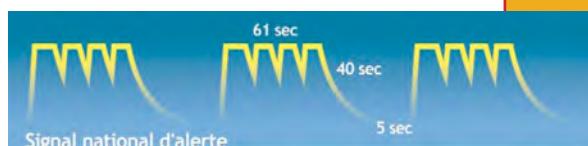
En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les batiments sans autorisation.

Prévenez les autorités en cas de danger observé.

SIGNAL DE L'ALERTE

En cas d'évènements majeur, la population est avertie de différentes manières : véhicule équipés de haut-parleur, porte à porte, sirène.

Début de l'alerte par sirène



Fin de l'alerte par sirène



RAPPEL LES BONS REFLEXES

FEUX DE FORÊTS



INONDATIONS



MOUVEMENTS DE TERRAIN



SEISMES



ALEAS CLIMATIQUES



TRANSPORT MATERIES DANGEUREUSES



Tenez vous prêts à évacuer sur ordre des autorités

Préparez vos papiers d'identité, livret de famille, vos effets indispensables (médicaments, lunettes...). N'évacuez que sur ordre.

Prenez en charge votre famille, pensez à informer sur vos voisins seuls ou non autonomes.

NUMEROS INDISPENSABLES

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15 ou 112

GENDARMERIE GREASQUE 04 42 58 80 02 ou 17

POLICE MUNICIPALE 06 07 31 08 16

MAIRIE 04 42 04 63 18